

Mairie de Roussieux

1A chemin de l'Auvergnas 26510 Roussieux
Permanences le lundi de 14h à 16h
mairie.roussieux@gmail.com
06 83 05 90 32



Roussieux, le 3 mai 2025

Compte-rendu du conseil municipal **Séance du 2 mai 2025**

Présents : Giren Didier, Rovira Carine, Stern André, Volle Christiane, Bonnevie Sébastien.

Excusés : Robert Didier, Millot Lukas.

Le Conseil débute à 20h00 sous la présidence du Maire, Didier Giren.

1 – Route Départementale affaissée

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a échangé avec le chef du Centre Technique Départemental (CTD) de Rémuzat au sujet de la route départementale concernée par le dossier AFSC.

Ce dernier a indiqué que le dossier avait été confié au service ingénierie du Département, qui statuera sur les travaux à engager dans un délai raisonnable.

2 – Extincteurs – Achat groupé communal

Le Conseil municipal exprime le souhait que la Commune puisse acquérir des extincteurs de type mousse ABC.

Le Maire prévoit d'adresser un courrier à l'ensemble des habitants afin de recenser les foyers intéressés par l'obtention d'un extincteur via un achat groupé communal.

3 – Défibrillateur

Suite à une demande de M. Christophe Dasse, le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide d'installer un défibrillateur sur la place communale.

L'appareil devra être relié à l'électricité, et équipé d'un panneau signalétique, d'un poteau de fixation et d'une protection contre les intempéries.

Le Conseil confie au Maire le soin de mener ce dossier à bien.

4 – Installation de miroirs de sécurité routière

À la demande de Mme Pauline Ferrand, le Conseil municipal étudie la possibilité d'installer un miroir de sécurité au croisement du chemin d'accès à son exploitation agricole avec la route départementale.

Le Conseil rappelle également qu'un miroir serait utile au croisement du quartier du Bourg

avec cette même départementale.

Le Maire prend note de ces besoins et propose de faire établir un devis pour l'acquisition de deux miroirs, puis de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif des amendes de police.

Le conseil est clos à 21h30.